



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2025 DDCT 93 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 64 100 euros pour 7 associations).

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est dotée d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires, qui traduit l'ambition de la Ville à « faire plus, faire mieux et faire ensemble » et apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires qui ont été identifiés comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics. La carte parisienne de ces quartiers populaires, définie à partir de 12 indicateurs de vulnérabilité, a été adoptée en séance du Conseil de Paris de juillet 2024.

Dans le même temps, la Ville de Paris a conclu un contrat de ville avec l'État, les organismes de sécurité sociale (Caf, CNAV, CPAM), la Banque des territoires, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, France Travail, la Mission locale de Paris, l'EPEC, la Chambre de Commerces et d'Industries de Paris et La Poste. Ces partenaires s'engagent à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers politique de la ville, dont la liste de ces derniers est fixée par le décret ministériel n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

Dans ce cadre, la Ville et ses partenaires soutiennent massivement les associations de quartier, formant un réseau d'acteurs solide et essentiel qui agit au quotidien auprès des Parisiennes et Parisiens les plus fragiles, et qui fait vivre concrètement le lien social et les solidarités de proximité. Afin de permettre aux associations et partenaires intervenant au sein des quartiers populaires d'accueillir dans des conditions satisfaisantes les bénéficiaires de leurs actions, la ville de Paris accompagne chaque année la réalisation de projets permettant :

- l'implantation d'associations dans des locaux mieux adaptés à leurs activités et à leurs publics,
- l'amélioration du fonctionnement de locaux existants pour un meilleur accueil du public et un meilleur service rendu,
- l'amélioration du cadre de vie à travers la mise en place de projets d'embellissement ou de chantiers éducatifs impliquant les jeunes des quartiers concernés.

Pour le 10^e arrondissement

➤ Lamelune

L'association mène des ateliers artistiques et corporels à destination de différents publics, en mettant l'accent sur l'écoute de soi, la créativité, le bien-être et le lien social. Elle agit auprès de différents publics : les seniors avec des ateliers d'improvisation auprès du Club senior de la Grange aux Belle ; les enfants avec des ateliers "Corps Créatifs" à l'école Louis Blanc et au centre social AIRES 10 ; les jeunes mamans et enfants avec des ateliers spécifiques auprès de jeunes mamans isolées en situation précaire dans la construction du lien avec leur enfant, souvent fragilisé par le stress.

Le financement vise à équiper l'association d'un vélo électrique pour faciliter ses déplacements et de matériel informatique avec l'acquisition d'un ordinateur et de licences et logiciels facilitant les collaborations et le fonctionnement de la structure.

Le coût total du projet est de 5 100 € et se répartit de la façon suivante :

- Subvention d'Investissement Ville de Paris (DDCT) : 3 900 €
- Fonds Propres : 1 200 €

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 900 € euros à l'association « Lamelune ».**

Pour le 11^e arrondissement

➤ Art(s) et cité(s)

L'association Art et Cités a réinvesti le théâtre « Le Local » rue de l'Orillon dans le quartier Fontaine au Roi désormais renommé « Le Local des Autrices ».

Le financement sollicité vise à équiper le local d'assises confortables pour que le public assiste à des représentations. Le projet vise à créer des gradins adaptés pour un meilleur confort de l'assise et améliorer la visibilité des représentations. Par ailleurs, ce système est modulable et permettra d'être déplacé pour optimiser l'espace en dehors des représentations.

Le coût total du projet s'élève à 16 350 euros réparti de la façon suivante :

- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 14 700 euros
- Fonds propres : 1 650 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 14 700 € euros à l'association « Art(s) et cité(s) ».**

Pour le 13^e arrondissement

➤ Régie de quartier Tela 13

Dans le cadre du projet de réaménagement du Jardin Villa d'Este, un projet d'animation

temporaire est proposé dans l'attente du démarrage des travaux prévus en 2027. Un groupement d'acteurs locaux se réunit régulièrement au sein du comité d'animation du jardin afin d'y proposer une programmation régulière, à raison d'une journée par mois afin que les habitants du quartier se réapproprient ce lieu fermé au public depuis 4 ans.

Le financement vise l'acquisition de matériel à stocker sur site afin de faciliter l'organisation d'animations par l'ensemble des partenaires. Il est ainsi prévu un petit cabanon pour stocker le matériel et du matériel de base tels que tables, chaises, transats et barnums mais aussi des jeux pour enfants, des tapis de gym, des bacs pour le jardinage et des tableaux afin de mêler objectifs ludiques, pédagogiques et d'éducation populaire. Le financement permettra également de répondre à un besoin des publics seniors par la création d'assises. Enfin, une communication visible sera proposée sous forme d'affichages autour du jardin.

Le coût total du projet s'élève à 6 000 euros réparti de la façon suivante :

- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 6 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € euros à l'association « Régie de quartier Tela 13 ».**

Pour le 14^e arrondissement

➤ Yachad

Yachad est une association dédiée au soutien des familles, avec une attention particulière aux familles monoparentales. Sa mission est d'offrir des ressources, de l'accompagnement et de créer un réseau d'entraide pour renforcer les liens familiaux.

L'association vient d'obtenir un local auprès de Paris Habitat, situé 3 rue Maurice Bouchor au cœur du quartier prioritaire Porte de Vanves. Il permettra de développer une maison de la parentalité et investir pleinement l'axe parentalité de l'association : une offre de soutien aux parents dans leur rôle éducatif, en favorisant la coopération et l'entraide au sein de la communauté éducative, en construisant un environnement où chaque famille peut s'épanouir autour d'une programmation hebdomadaire régulière.

La subvention permettra de co-financer des travaux d'aménagement et l'équipement du local : aménagement et équipement des espaces d'accueil parents/enfants ; équipement informatique et mobilier ; signalétique sur la devanture ; travaux d'aménagement (peintures et sol) ; création d'un sanitaire aux normes PMR.

Le coût total du projet s'élève à 28 808 euros réparti de la façon suivante :

- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 13 000 euros
- CAF : 13 000 euros
- Paris Habitat : 1 808 euros
- Fonds propres : 1 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 13 000 € euros à l'association « Yachad ».**

Pour le 18^e arrondissement

➤ Goutte verte

Depuis 2007, l'association œuvre pour la végétalisation et la création de liens sociaux dans le quartier de la Goutte d'Or. Après avoir animé des jardins éphémères dans les dents creuses, l'association a signé des conventions pour la gestion de deux jardins, dont un situé Square Alain Bashung, 16 rue de Jessaint. Une serre y avait été installée et y a rapidement été dégradée.

Une opportunité de déplacer cet équipement en cœur d'îlot d'une résidence de Paris Habitat au 3 rue de la Charbonnière permet de la sécuriser et de l'animer tout en répondant à des problématiques de mésusages et d'incivilités au sein de la résidence dans les parties communes. L'installation de la serre permettra également de faire connaître le jardin Alain Baschung et d'attirer plus de résidents « voisins », habitants du quartier.

La subvention permet d'installer la serre au cœur de la résidence de Paris Habitat avec des aménagements spécifiques permettant de réguler la température intérieure et d'assurer son lestage au sol. La serre sera entourée de jardinières, d'un compost et d'un récupérateur d'eau de pluie.

Le coût total du projet s'élève à 13 138 euros répartis de la façon suivante :

- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 3 500 euros
- Paris Habitat : 5 000 euros
- Fonds propres : 558 euros
- CNV : 2 080 euros
- Fondation Bruneau : 2 000 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 500 € euros à l'association « La Goutte verte ».**

➤ Compagnie des rêves Ayez

La Compagnie Des Rêves Ayez, créée en 2009, utilise les pratiques audiovisuelles, les jeux scéniques, les arts plastiques et la musique pour proposer un travail de médiation culturelle, artistique et social. Elle s'adresse aux jeunes des quartiers prioritaires du 18^e et du 19^e pour favoriser leur accès à la culture et contribuer à leur épanouissement.

Par ailleurs, l'association propose des voyages, séjours et sorties pour celles et ceux qui ne partant pas ou peu en vacances. Les destinations visent des découvertes du patrimoine culturel, artistique et naturel (ex : Nantes, Sologne, Avignon, Versailles). Il s'agit d'accompagner des jeunes citadins à découvrir d'autres territoires, à favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité, ainsi qu'à favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité et les passerelles entre tranches d'âge

La subvention vise l'acquisition d'un véhicule utilitaire permettant de faciliter l'organisation et la gestion logistique des séjours et sorties.

Le coût total du projet s'élève à 32 540 euros répartis de la façon suivante :

- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 20 000 euros
- Région : 4 000 euros
- Fonds propres : 8 540 €

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € euros à l'association « La Compagnie Des Rêves Ayez ».**

Multisite : Grand Belleville 10è – 11è – 20è

➤ Mon Œil !

Mon Œil ! œuvre depuis 2017 dans le champs de l'image et du graphisme en accompagnant les associations dans leurs projets de communication, et anime des ateliers d'éducation à l'image auprès de groupes d'enfants. Depuis 2021, elle est également en charge de la direction et de la publication du journal local BAM, abordant les initiatives du quartier des Amandiers.

Le projet vise l'actualisation d'une cartographie de l'accès aux droits sur le secteur du Grand Belleville (10è – 11è – 20è) qui intervient près de 10 ans après l'édition de la première carte homonyme. Les ressources associatives ainsi que les besoins des habitantes et habitants ayant considérablement changé durant cette période, il a semblé indispensable aux partenaires de travailler une nouvelle version.

Le financement permet de réaliser un travail de co-conception de la cartographie et son impression : animation de séances de réflexions/pratiques graphiques auprès des habitantes et habitants des quartiers du Grand Belleville, avec le soutien des centres sociaux La Maison du Bas Belleville, R10 et le Picoulet.

Le coût total du projet s'élève à 3 267 euros répartis de la façon suivante :

- Subvention de la Ville de Paris (DDCT) : 3 000 euros
- Fonds propres : 267 euros

Compte tenu de l'intérêt de cette action, **il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € euros à l'association « Mon œil ! ».**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris